

# BRÈVES ÉCONOMIQUES

## Royaume-Uni

Une publication du SER de Londres  
Semaine du 31 mars au 6 avril 2026

### Sommaire

**Le chiffre de la semaine : l'investissement des entreprises** 2

**Le graphique de la semaine** ..... 2

**Fait marquant : Le comité de politique financière de la Banque d'Angleterre présente sa première analyse de la guerre au Moyen-Orient** ..... 3

**En bref** ..... 3

**Actualités macroéconomiques** ..... 4

CONJONCTURE ..... 4

MARCHE DU TRAVAIL ..... 5

IMMOBILIER ..... 5

**Actualités commerce et investissement** ..... 5

COMMERCE ..... 5

**Actualités financières** ..... 6

REGLEMENTATION FINANCIERE ..... 6

FONDS DE PENSION ..... 7

## Le chiffre de la semaine : l'investissement des entreprises

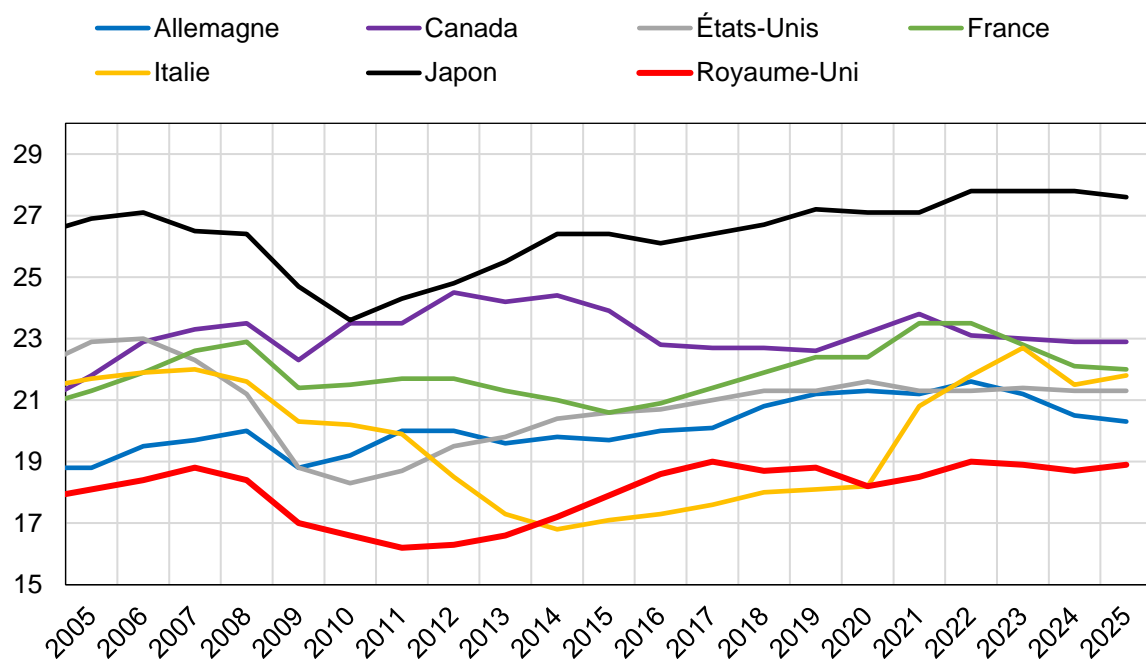
Les données révisées de l'ONS indiquent que l'investissement des entreprises britanniques a reculé de 2,5 % au T4 2025, une baisse légèrement moins marquée que celle initialement estimée (-2,7 %). Ce repli s'explique principalement par la contraction des dépenses dans les équipements de transport, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que les autres machines et équipements. Malgré cette baisse trimestrielle, l'investissement des entreprises demeure supérieur de 2,0 % à son niveau du T4 2024 et affiche une progression de +4,3 % sur l'ensemble de l'année 2025, suggérant une dynamique sous-jacente encore positive. À un niveau agrégé, la formation brute de capital fixe (FBCF) a augmenté de +0,2 % au T4 2025, une révision à la hausse par rapport à l'estimation initiale (-0,1 %). Cette résilience reflète notamment la contribution de l'investissement public. En g.a., la FBCF est en hausse de 4,2 % par rapport au T4 2024 et progresse également de 4,3 % sur l'ensemble de 2025.

LE CHIFFRE À RETENIR

-2,5 %

## Le graphique de la semaine

Formation brute de capital fixe (FBCF) des pays du G7 en pourcentage du PIB de 2005 à 2025, en prix courants



Source : SER de Londres, à partir des données de l'ONS

## Fait marquant : Le comité de politique financière de la Banque d'Angleterre présente sa première analyse de la guerre au Moyen-Orient

**Le comité de politique financière de la Banque d'Angleterre (FPC) a publié son [rapport sur sa réunion du 27 mars dernier](#).** Il souligne que la guerre au Moyen-Orient constitue un « choc d'offre négatif substantiel » pour l'économie mondiale qui pourrait peser sur la croissance, augmenter l'inflation et resserrer les conditions financières. Le FPC craint que ces conséquences n'interagissent avec des vulnérabilités déjà présentes avant le choc, sur le marché des dettes souveraines, la valorisation des actifs risqués et le crédit privé.

**Ce choc pourrait avoir des impacts sur la stabilité financière.** Le FPC note que le système financier s'est jusqu'à présent montré résilient. L'impact sur la stabilité financière dépendra de la durée, de l'échelle et des répercussions du conflit. L'environnement mondial est devenu moins prévisible, la crise accroissant la probabilité de chocs importants, fréquents et potentiellement concomitants, ainsi que celle de périodes de forte volatilité. Le FPC appelle les institutions financières à se préparer à de tels chocs dans leur gestion de risques.

**La guerre a dégradé les perspectives pour les dettes souveraines.** Le FPC relève un risque que le choc pèse sur la croissance, génère une hausse des taux et augmente les pressions sur la dépense publique, ce qui pourrait contraindre la capacité des gouvernements à répondre à d'autres chocs à l'avenir. De plus, le FPC pointe l'usage élevé de l'effet de levier par un nombre limité de fonds spéculatifs aux stratégies similaires qui peuvent amplifier les mouvements sur les marchés, aggravant les tensions sur la liquidité (particulièrement sur les maturités courtes).

**Le FPC estime que le système bancaire britannique a la capacité de soutenir les entreprises et les ménages si la situation devait se détériorer davantage que prévu.** Le niveau d'endettement agrégé des ménages et entreprises est relativement bas malgré l'environnement défavorable, même si certaines entreprises sont vulnérables au choc de prix. Le FPC maintient le coussin contracyclique (CCyB) à 2 %. Au-delà du conflit, le FPC note que le sentiment des investisseurs avait déjà commencé à être moins favorable, sur fond de valorisations très élevées dans le domaine de l'IA. Enfin, la Banque d'Angleterre continue à surveiller les risques que pourrait poser l'utilisation de l'IA dans le système financier.

### En bref

- Depuis le 31 mars, la livre sterling s'est légèrement appréciée par rapport à l'euro et a atteint 1,1467 € (+0,2 %). De même, la livre s'est légèrement appréciée par rapport au dollar américain et a atteint 1,3234 \$ (+0,1 %).

- Au 7 avril, les rendements longs du *gilt* (obligation souveraine) sont en légère baisse sur la semaine : le rendement à 10 ans passe à 4,91 % (-2,0 pdb), comme le *gilt* à 30 ans qui diminue à 5,52 % (-2,2 pdb).
- La Financial Conduct Authority et la Banque d'Angleterre lancent un [appel à candidature](#) pour rejoindre une taskforce sur la simplification et l'harmonisation à long terme des exigences de reporting des transactions et du post-marché.
- Le Financial Ombudsman Service a publié sa [réponse](#) à la revue sur l'impact de long terme de l'intelligence artificielle dans les services financiers de détail (voir [Brèves n°5](#)).

## Actualités macroéconomiques

### Conjoncture

**Au 1<sup>er</sup> avril, le Royaume-Uni est entré dans son nouvel exercice budgétaire (2026-27), marquant l'entrée en vigueur d'une partie des mesures annoncées lors du Budget d'automne 2025. Cette échéance coïncide également avec l'ajustement trimestriel du plafonnement des prix de l'énergie.** Parmi les principales mesures figure la suppression du plafond limitant les aides sociales aux deux premiers enfants (*two-child benefit cap*). Le salaire minimum est revalorisé : le *National Living Wage* augmente de 4,1 % pour atteindre 12,71 £/h pour les 21 ans et plus, tandis que le *National Minimum Wage* augmente de 8,5 %, à 10,85 £/h pour les 18-20 ans, contribuant ainsi à rapprocher progressivement les deux niveaux. En parallèle, le gouvernement relève la fiscalité sur les revenus du capital, avec une hausse de 2 points de l'imposition sur les dividendes, et double la taxation des jeux d'argent (*Remote Gaming Duty*), dont le taux passe de 21 % à 40 %. L'ensemble de ces évolutions intervient dans un contexte de réajustement du plafond des prix de l'énergie (*price cap*) fixé par l'[Ofgem](#). Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2026, celui-ci recule de 7 % pour le ménage moyen, passant d'un équivalent annuel de 1 758 £ à 1 641 £. Toutefois, les perspectives demeurent incertaines pour la suite de l'année : selon les dernières prévisions de [Cornwall Insight](#), le *price cap* pourrait augmenter de près de 15 % dès le 1<sup>er</sup> juillet, pour atteindre 1 871 £.

**En mars, l'enquête mensuelle effectuée par la Banque d'Angleterre auprès des directeurs financiers d'entreprises britanniques fait apparaître un apaisement des pressions inflationnistes en glissement trimestriel, mais une dégradation à l'échelle mensuelle.** Les anticipations de hausse des prix de production des entreprises à horizon d'un an augmentent légèrement à +3,5 % (+0,1 pt par rapport à février). Les anticipations d'inflation mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) à un an restent inchangées en moyenne trimestrielle, à +3,5 %, tandis que les anticipations à trois ans diminuent légèrement à 2,7 % (-0,1 pt). En revanche, l'anticipation d'IPC sur un mois a augmenté de +0,5 pt pour mars, à 3,5 %. De plus, l'incertitude globale a augmenté : 57 % des entreprises ont déclaré que le niveau d'incertitude auquel elles font face était élevé ou très élevé, une hausse de +10 points par rapport à février. En outre, la croissance annuelle de l'emploi déclarée par les entreprises recule (-0,3 %, après -0,2 % en février) et les anticipations sur l'année à venir restent inchangées, à +0,1 %.

## Marché du travail

Selon la [Low Pay Commission](#), la hausse du salaire minimum en 2025 n'a eu ni effet significatif sur l'inflation, ni impact net et généralisé sur l'emploi. L'organisme indépendant chargé de conseiller le gouvernement sur le salaire minimum souligne que les effets se concentrent principalement dans certains secteurs à bas salaires, tandis que l'impact au niveau agrégé demeure limité. L'augmentation du *National Living Wage* (NLW) l'année dernière a contribué entre 0,1 et 0,5 point de pourcentage à la progression de 8,1 % de la masse salariale totale, et entre 0,1 et 0,2 point de pourcentage à l'inflation. Pour 2026, compte tenu d'une croissance salariale plus soutenue que prévu au second semestre 2025, la Commission anticipe que l'augmentation du NLW sera globalement alignée sur la croissance des salaires entre avril 2025 et avril 2026 et que la hausse du NLW n'exercera pas une pression supplémentaire sur la masse salariale globale et sur l'inflation en 2026.

Le Royaume-Uni crée une [nouvelle agence](#) chargée de renforcer l'application des règles du marché du travail, la *Fair Work Agency* (FWA). Cette création s'inscrit dans le cadre de l'*Employment Rights Act* et d'une réforme plus large des droits des travailleurs engagée par le gouvernement travailliste. Elle intervient dans un contexte de préoccupations croissantes concernant les abus, les salaires impayés et certaines formes d'exploitation, en particulier dans des secteurs tels que la construction et le secteur de l'aide sociale, fortement dépendants de la main-d'œuvre migrante. L'objectif affiché de la FWA est de mieux protéger les travailleurs et de renforcer l'effectivité des dispositifs existants.

## Immobilier

Selon les [prévisions](#) de l'Office for Budget Responsibility (OBR), environ 165 000 logements seront concernés par la nouvelle taxe sur les biens de très grande valeur, qui entrera en vigueur au Royaume-Uni en avril 2028. Parmi les mesures fiscales annoncées lors du Budget d'automne 2025, cette taxe, acquittée par les propriétaires, prendra la forme d'un prélèvement annuel compris entre 2 500 £ et 7 500 £ pour les biens dont la valeur excède 2 M£. Elle vise à renforcer la taxation du patrimoine immobilier, aujourd'hui relativement peu imposé via la *council tax*, fondée sur des valeurs cadastrales datant de 1991. L'OBR estime que le nombre de logements concernés atteindra 167 000 à l'horizon 2030-2031. [La mesure](#) toucherait moins de 1 % du parc immobilier, principalement à Londres et dans le sud-est de l'Angleterre, et devrait générer près de 400 M£ de recettes d'ici 2029-2030. Enfin, l'estimation de l'OBR repose sur l'hypothèse qu'environ 20 % des propriétaires concernés par une réévaluation devraient la contester, avec 40 % des recours qui aboutiraient.

## Actualités commerce et investissement

### Commerce

Les États-Unis et le Royaume-Uni publient leur [accord](#) sur les médicaments, permettant aux produits pharmaceutiques britanniques d'être exportés aux États-Unis sans droits de douane sous certaines conditions. Aux termes de l'accord, les États-Unis s'engagent à prévoir une exemption de droits de douane « Section 232 » sur

les importations américaines de médicaments, ingrédients pharmaceutiques et « technologies médicales » d'origine britannique jusqu'au 19 janvier 2029, en substitut. Le 0 % de droits « Section 232 » sur les produits pharmaceutiques reste conditionné à ce que toutes les grandes sociétés pharmaceutiques britanniques concluent et mettent en œuvre un accord de clause de la nation la plus favorisée avec l'administration américaine (ce qu'ont déjà conclu AstraZeneca et GSK). En outre, le [Royaume-Uni](#) s'engage notamment à réformer sa méthode de fixation des prix des nouveaux médicaments à partir d'avril 2026, pour aboutir à une augmentation de 25 % des prix nets, et à plafonner à 15 % son mécanisme de rabais dont bénéficiait le NHS. L'accord institue aussi un *US-UK Pharmaceutical Supply Chains Partnership* pour renforcer la sécurité et la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement en médicaments via la coopération sur la gestion des crises, des pénuries de médicaments critiques, et la « réduction de la dépendance vis-à-vis des économies non-marchandes » pour les matières premières clés. Ce texte formalise l'accord de principe qui avait été [annoncé](#) le 1<sup>er</sup> décembre dernier, et intervient alors que l'administration américaine annonçait concomitamment des droits de douane sur les produits pharmaceutiques pouvant aller de 15 à 100 % pour le reste du monde.

**La Trade Remedies Authority (TRA) a publié ses [décisions](#) finales sur trois revues de quotas tarifaires (*tariff rate quota*, TRQ) dans le cadre des mesures de sauvegarde sur l'acier, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026.** La première revue concernant les aciers de catégorie 4 et 7 (tôles revêtues et plaques), où la TRA opte pour un maintien des quotas existants, estimant qu'une suppression exposerait l'industrie sidérurgique britannique à un risque de préjudice. À l'inverse, elle assouplit partiellement le dispositif sur l'acier de catégorie 12A (certaines barres en acier allié et profilés légers), en retirant des produits pour lesquels aucune production nationale n'a été identifiée. Enfin, la TRA recommande l'instauration d'un quota spécifique pour la Turquie sur les aciers de catégorie 4, ses exportations ayant dépassé les seuils ouvrant droit à une exemption. L'ensemble vise à ajuster finement la protection du marché britannique face aux importations, dans le respect des règles de l'OMC. Les effets de cette triple revue ont pris effet au 1<sup>er</sup> avril.

**Le Royaume-Uni et le Japon étendent leur [accord](#) de reconnaissance mutuelle en matière de produits biologiques en y intégrant les produits d'élevage.** Cette annonce faite par le Department for Environment, Food & Rural Affairs (DEFRA) permet à compter du 1<sup>er</sup> avril aux exportateurs britanniques de viande et de produits laitiers biologiques (bœuf, porc, fromages, etc.) d'accéder au marché japonais avec une seule certification britannique biologique, réduisant les coûts et la charge administrative. Jusqu'ici, l'équivalence ne couvrait que certains produits transformés (notamment les boissons alcoolisées depuis 2025), mais excluait les produits animaux, limitant les débouchés. L'accord ouvre ainsi un nouveau levier de croissance vers le deuxième marché bio d'Asie estimé à 1,4 Md£.

## Actualités financières

### Réglementation financière

**La Prudential Regulation Authority ([PRA](#)) et la Financial Conduct Authority ([FCA](#)) ouvrent une consultation sur un assouplissement du cadre encadrant les prêts immobiliers à haut taux d'endettement (*ratio loan-to-income* dit LTI).** Les régulateurs

proposent de supprimer la limite actuelle de 15 % appliquée à chaque prêteur, c'est-à-dire le fait que les prêts à haut ratio LTI ne puissent pas représenter plus de 15 % du nombre total de nouveaux crédits accordés par une banque, tout en maintenant ce seuil au niveau agrégé du marché (plafond global). Ainsi, certains établissements pourraient dépasser ce seuil à condition que d'autres se situent en dessous, de sorte que l'ensemble du marché reste conforme à la limite de 15 %. Cette évolution donnerait davantage de flexibilité aux établissements dans leur stratégie de crédit, sous réserve d'un pilotage global par les autorités (avec publication trimestrielle des niveaux agrégés et ajustements si nécessaire). Cette consultation fait suite à une recommandation du Financial Policy Committee (FPC).

**Le directeur général de la FCA annonce que les consommateurs qui iront en justice dans l'affaire des crédits automobiles (*car finance* ou *motor finance*) seront exclus du mécanisme de dédommagement mis en place par le régulateur.** Ce mécanisme présenté la semaine dernière par la FCA (voir [Brèves n°13](#)) est gratuit et peut être utilisé sans intermédiaire (cabinet d'avocat). Ce commentaire de Nikhil Rathi intervient alors qu'un cabinet d'avocats s'apprête à déposer une plainte contre l'unité de financement automobile de la banque Lloyds au nom de 30 000 consommateurs. Nikhil Rathi annonce que 3 sociétés de gestion de sinistre (*claim management companies*) représentant plus de 500 000 clients se sont engagées à ne pas collecter de frais (*exit fee*) en cas de demande des clients de ne plus être représentés par la CMC afin de profiter du mécanisme de dédommagement.

**L'Association of Investment Companies (AIC) [appelle](#) à une refonte des règles de cotation afin de mieux protéger les actionnaires.** L'AIC est l'organisation professionnelle qui représente les sociétés d'investissement cotées (*investment trusts*) au Royaume-Uni. Elle réagit à l'offensive de l'investisseur activiste américain Saba Capital, qui cherche à prendre le contrôle du Edinburgh Worldwide Investment Trust en remplaçant son conseil d'administration et son gestionnaire d'investissement actuel. L'AIC propose à la FCA d'amender les règles relatives aux parties liées afin que toute proposition émanant d'un actionnaire « substantiel », notamment lorsqu'il souhaite devenir gestionnaire, soit soumise à un vote dont il serait exclu.

## Fonds de pension

**La British Business Bank (BBB) [lève](#) un fonds de 200 M£ avec la contribution de 3 fonds de pension :** Aegon UK, Natwest Cushon et M&G. Cette clôture de fonds représente le premier investissement d'Aegon UK et de Natwest Cushon dans le domaine du capital risque. Le fonds British Growth Partnership Fund I a pour but de prendre des participations directes dans des entreprises en forte croissance et est indépendant du gouvernement. Cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre du *Mansion House Accord*, destiné à accroître l'allocation des fonds de pension au financement de l'économie réelle au Royaume-Uni (voir [Brèves n°20](#) en 2025).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional de Londres

Rédaction : SER de Londres et Service de l'attachée fiscale

Abonnez-vous : [londres@dgtresor.gouv.fr](mailto:londres@dgtresor.gouv.fr)